



Possibilité de régularisation?

Par **janetvanderk**, le **19/05/2013** à **08:46**

Bonjour,

Mon ami est entré en France irrégulièrement en France en Août 2010. il n'avait aucun papier et il n'avait pas fait de démarche auprès de la préfecture.

En avril 2011, il a été incarcéré pour des faits d'escroquerie, sa date de sortie est fixée au 24 mai 2013. Aujourd'hui il fait l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière, il sera donc conduit le 24 mai en centre de rétention administrative.

Il y a peu nous avons eu une petite fille qui a maintenant 3 mois et qu'il a reconnu depuis la maison d'arrêt.

Y a-t-il possibilité d'une régularisation? est-il toujours expulsable en tant que parent d'enfant français ? Bien cordialement

Par **amajuris**, le **19/05/2013** à **10:16**

bjr,

en tant que parent d'enfant, votre ami n'aurait pas été expulsable.

mais avec sa condamnation pénale, son expulsion est une peine complémentaire à sa condamnation donc pas de recours à mon avis.

le trouble à l'ordre public peut toujours être un motif de refus de régularisation.

cdt

Par **janetvanderk**, le **19/05/2013** à **10:23**

donc vous pensez qu'il va être rapatrié et que mon enfant vivra sans son pere? c possible ça ?

Par **amajuris**, le **20/05/2013 à 00:19**

situation irrégulière plus condamnation pénale pour des faits graves (2 ans de prison) je crains que ce soit difficile pour rester légalement en france surtout que l'expulsion est liée à sa condamnation.

Par **olfa19**, le **20/05/2013 à 00:57**

contactez le service RESF RESEAU EDUCATION SANS FRONTIERE DE VOTRE DEPARTEMENT CHERCHEZ SUR INTERNET VOUS ALLEZ TROUVEZ ET APPELEZ LE NUM2RO D4URGENCE

Par **janetvanderk**, le **20/05/2013 à 01:31**

ils vont pouvoir m aider ?

Par **olfa19**, le **20/05/2013 à 01:58**

j'espere de tout mon coeur "incha ALAH" mais fais vite voilà le lien
<http://www.educationsansfrontieres.org/article184.html>
cherches le numéro

Par **amajuris**, le **20/05/2013 à 10:06**

pour que votre ami vive avec son enfant, vous pouvez peut être le rejoindre dans son pays ainsi la famille sera réunie.

Par **janetvanderk**, le **20/05/2013 à 19:52**

c facile de le dire j ai quand même ma vie ici...